



Original: Anglais

OIC/COMCEC/29/2013

RAPPORT

DU

SECRETARIAT GENERAL DE L'OCI

SUR

LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DECENNAL

SOUMIS

A LA

VINGT-NEUVIEME SESSION

DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE

ET COMMERCIALE

(COMCEC)

ISTANBUL, REPUBLIQUE DE TURQUIE
18-21 NOVEMBRE 2013

TABLE DES MATIERES

NO.	SOMMAIRE	PAGE NO.
I	Introduction.....	3
II	Coopération dans le domaine du commerce.....	4
III	Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural.....	8
IV	Coopération dans le secteur du transport.....	11
V	Développement du secteur du tourisme.....	12
VI	Coopération dans les domaines des finances et des statistiques	14
VII	Rôle du secteur privé.....	15
VIII	Programmes spéciaux de développement de l'OCI	16
IX	Coopération avec les organisations régionales.....	17
X	Evaluation et recommandations.....	18
	Annexe	

I. INTRODUCTION:

1. Le Secrétariat général a continué à veiller au suivi et à la coordination des diverses activités des institutions compétentes de l'OCI œuvrant dans le domaine de la coopération économique, en conformité avec les résolutions, décisions et accords pertinents. Ce rapport fait le point de tous ces efforts de coordination, y compris pour les démarches successives engagées par le Secrétariat général en direction des autorités compétentes des Etats membres de l'OCI et des partenaires internationaux sur la mise en œuvre des programmes et projets de l'OCI. Les diverses réactions et commentaires recueillis dans l'intervalle y sont également pris en compte.
2. Les principales activités couvertes par le rapport comprennent les diverses intercessions effectuées par le Secrétaire général en vue de compiler les instruments concessionnels pertinents qui sont impérativement requis pour le lancement effectif du TPS-OIC. Dans le même contexte, les efforts visant à susciter une participation agissante des divers blocs économiques régionaux au mécanisme de facilitation du commerce de l'OCI y sont dument mis en exergue au même titre que les contacts noués à cette fin avec certains groupes régionaux comme l'UEMOA, la CEDEAO, l'IGAD, la D-8, pour n'en citer que quelques uns. En plus de la réunion des groupes régionaux tenue au cours de l'année considérée dans ce rapport, une attention prioritaire a été accordée à la création d'une modalité de guichet unique entre les États membres de l'OCI afin de booster les échanges commerciaux intra-OCI à travers un ensemble de mécanismes non tarifaires et administratifs.
3. Au cours de l'exercice considéré, les interventions dans le cadre des fonds et programmes pertinents au financement du commerce et à la lutte contre la pauvreté se sont distinguées par leur dynamisme, sachant que la quasi totalité du financement des projets de développement ciblés a été adéquatement répartie. Le Programme spécial pour le développement de l'Afrique (PSDA) a atteint sa vitesse de croisière à partir de 2012 et un nouveau programme est en cours d'élaboration, tandis que le FSID a également permis de lancer une kyrielle de nouveaux projets destinés au sous-secteur de l'habitat. De même, le nouveau cadre de mise en œuvre de la R&D est en cours d'élaboration, s'agissant plus particulièrement du Plan d'Action de l'OCI pour la filière coton ; parallèlement le reprofilage du projet régional ouest-africain pour le développement durable du tourisme a été également inscrit à l'agenda de la collaboration continue avec les partenaires internationaux de l'OCI.
4. Dans le secteur agricole, les Etats membres ont délibéré sur le document-cadre de politique générale élaborée par le COMCEC, tandis que les projets portant sur le renforcement des capacités des agents de vulgarisation agricole sont en cours d'exécution et ont déjà enregistré des progrès notables. En outre, les activités visant à renforcer le rôle du secteur privé ont été marquées par la convocation d'une réunion des parties prenantes en vue de travailler sur les modalités de création d'une plate-forme de coopération entre les entreprises agro-alimentaires de l'OCI, tandis que des contacts intenses sont actuellement pris pour convaincre le secteur privé d'adhérer à la proposition de création d'une base de données pour les investisseurs de capitaux providentiels et de mise en place d'un réseau d'incubateurs de technologie et de pépinières d'entreprises. Tout cela s'ajoute aux diverses activités de promotion commerciale menées par les institutions pertinentes de l'OCI.

5. Dans son évaluation du degré de mise en œuvre et de succès des différents projets entrepris, le rapport constate que les mesures d'intervention sous forme de financement de projet se sont considérablement améliorées, tandis que les programmes de renforcement des capacités sont également dans une courbe ascendante. Cependant, la nécessité de renforcer encore plus les capacités de conception des projets au niveau des Etats membres de l'OCI subsiste ; de même il faudrait redoubler d'efforts pour organiser des forums d'investissement afin de faire passer l'ensemble des projets retenus de la phase d'élaboration à celle de la mise en œuvre proprement dite.

II. COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU COMMERCE

6. La mise en œuvre de la stratégie de l'OCI pour la promotion du commerce intra-OCI a continué à figurer en bonne place dans le programme de travail de l'Organisation. En plus des activités en cours pour la promotion du commerce, le financement du commerce et l'assurance-crédit à l'exportation, les institutions de l'OCI opérant dans le domaine de la coopération économique et commerciale ont redoublé d'efforts en vue de diversifier leurs programmes et d'adopter et promouvoir de nouveaux mécanismes et initiatives destinés à faciliter davantage les échanges commerciaux entre les États membres. D'où le regain d'intérêt que l'on a pu constater pour les programmes et initiatives visant à l'élimination des barrières non tarifaires ainsi que pour les activités en cours sur l'harmonisation des procédures et formalités douanières.
7. En conséquence, le commerce intra-OCI a continué de croître au cours de l'exercice sous revue. La part des échanges intra-OCI dans la balance commerciale externe des États membres est passée de 17,80 % en 2011 à 18,21% en 2012. De même, la valeur des échanges intra -OCI est passée de 681,60 milliards de dollars en 2011 à 742,74 milliards en 2012, soit une augmentation de 14,4%.
8. En plus des activités ordinaires du Secrétariat général de l'OCI, du CIDC, de la BID, de la CIFC, de la SIACE, de la SID et de la CICI telles que détaillées ci-après, la réunion périodique de coordination et d'évaluation a effectivement eu lieu entre les institutions de l'OCI et a porté sur la mise en œuvre de diverses activités entrant dans le cadre de la promotion du commerce intra-OCI. La cinquième réunion du Groupe consultatif pour la promotion du commerce intra-OCI, s'est tenue à Casablanca, Royaume du Maroc, les 27-28 Février 2013. Les représentants de 10 États membres, des institutions de l'OCI œuvrant dans le domaine de la coopération économique et des partenaires régionaux et internationaux compétents ayant participé à cette réunion y ont discuté de la mise en œuvre du Programme Exécutif de la Feuille de Route pour la Réalisation des Objectifs du Commerce Intra-OCI. Les interventions et discussions ont également porté sur la mise en place de modalités d'évaluation du Programme exécutif et sur la marche à suivre à l'avenir.
9. Les participants ont souligné le rôle important des Etats membres en termes de soutien à la mise en œuvre du Programme Exécutif à travers leur participation aux activités identifiées par le Programme. Ils ont notamment recommandé de: (i) inviter les principaux acteurs du commerce intracommunautaire parmi les Etats membres, y compris les PMA, à participer aux réunions du Groupe consultatif en vue de contribuer aux divers programmes et activités du Programme exécutif, (ii) inviter les États membres

à mettre en place un programme de soutien sur le financement du commerce, (iii) diligenter la mise en œuvre de l'initiative d'aide au commerce (APC), (iv) convoquer une Conférence du réseau des Organes de Promotion du Commerce de l'OCI (OPC) avec comme objectif principal de renforcer leur rôle dans la mise en œuvre du Programme exécutif, et (v) délibérer sur la mise en place d'un cadre de suivi et d'évaluation du Programme exécutif.

a) Système de Préférences Commerciales entre les Etats membres de l'OCI (TPS-OCI)

10. Les efforts visant à diligenter la mise en œuvre par les États membres des instruments multilatéraux afférents au Système de Préférences Commerciales de l'OCI (TPS-OCI) ont continué à figurer en bonne place parmi les activités de l'Organisation. Poursuivant ses démarches visant à inciter les ministres des États membres à accélérer la finalisation des procédures d'adhésion au TPS-OIC, le Secrétaire général a adressé des lettres personnelles aux ministres compétents du Bahreïn, du Cameroun, de Djibouti, de Guinée, de Guinée Bissau, d'Iran, du Koweït, des Maldives, du Maroc, de Mauritanie et du Nigeria, respectivement, durant le mois de Janvier 2013.
11. Depuis la 28^{ème} session du COMCEC (8-11 Octobre 2012), le Soudan, la Côte d'Ivoire et le Niger ont signé le PRETAS et les Règles d'Origine du TPS-OCI, tandis que la Mauritanie et le Bénin ont signé les trois accords du TPS-OCI. De même, le Secrétariat général a reçu les instruments de ratification du PRETAS par la Gambie, de l'Accord-Cadre par Djibouti, des Règles d'Origine du TPS-OIC par l'Iran et du PRETAS et des Règles d'Origine par le Maroc. Au total, 30 Etats membres ont ratifié l'Accord-cadre, 16 le TPS-OIC et 15 l'accord sur les Règles d'Origine. L'état des signatures et ratifications des différents accords économiques de l'OCI tel qu'arrêté au 30 juin 2013, se trouve annexé au présent rapport.
12. Dans ce contexte, les États membres qui n'ont pas encore parachevé le processus de signature et de ratification du TPS-OCI ou présenté leurs listes de concessions en conformité avec les dispositions pertinentes des résolutions du COMCEC sont priés de le faire le plus tôt possible. Ce processus comprend bien entendu la présentation de leurs tranches annuelles spécifiques de réduction et de la liste des produits concernés (listes de concessions), un échantillon de certificats et un spécimen des cachets utilisés par leurs services douaniers ainsi que les mesures législatives et administratives internes à compléter.
13. Compte tenu de ce qui précède, le Comité de négociation Commerciale (CNC) devrait se réunir le plus tôt possible, c'est-à-dire dès que le quorum requis de ratifications et de listes de concessions deviendra disponible comme l'exigent les dispositions légales y afférentes.

b) Consultations avec les blocs économiques régionaux:

14. Dans le souci constant consistant d'harmoniser la mise en œuvre des régimes tarifaires de l'OCI avec ceux des autres blocs économiques régionaux ayant des membres en commun avec l'OCI, le Secrétariat général a établi des contacts avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). Dans ce contexte, le Secrétaire général a

adressé le 2 février 2013 une lettre au Secrétaire général de la CEEAC en y joignant une note d'information sur le TPS-OCI et en lui proposant la création d'un mécanisme conjoint pour discuter des questions relatives au TPS -OCI ainsi que d'autres dossiers économiques pertinents. De même, le Secrétariat général a poursuivi à cet égard ses consultations avec l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Lors de leur rencontre au siège de l'OCI à Djeddah, le 13 Janvier 2013, le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'UEMOA ont souligné l'importance de l'adhésion des pays de l'UEMOA au TPS-OCI, tandis que le président de la Commission de l'UEMOA a insisté plus particulièrement sur la nécessité de procéder à une évaluation de l'impact du TPS-OCI pour les pays de l'UEMOA avant d'envisager la possibilité de se joindre au système.

Réunion du Groupe d'experts sur la coopération économique interrégionale

15. Afin de booster le travail de collaboration avec les grands ensembles commerciaux sous-régionaux pour faire avancer la mise en œuvre du Programme exécutif, le Groupe de la BID a organisé à son siège, les 25-26 Septembre 2012, la première réunion du genre du Groupe d'experts dédiée à la coopération économique interrégionale sur le thème de l'exploitation du potentiel commercial interrégional grâce à une coopération inter-transrégionale renforcée. Outre les institutions concernées de l'OCI, les représentants du Conseil de Coopération du Golfe (CCG), de l'Organisation de la Coopération Economique (ECO), du Marché commun d'Afrique australe (COMESA), de la Ligue des États Arabes (LEA), et de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) ont assisté à cette réunion.
16. La réunion a formulé un certain nombre d'idées et de recommandations telles que: (i) mettre en place un groupe de travail pour identifier les secteurs et thèmes prioritaires en termes de coopération et de partage d'informations entre les parties prenantes, (ii) encourager et promouvoir la coopération interrégionale dans le secteur des services et faciliter le partage interrégional du savoir et des bonnes pratiques dans ce domaine; (iii) faciliter la coopération interrégionale au niveau du secteur privé dans pour la promotion du commerce et de l'investissement et soutenir la participation du secteur privé aux affaires et aux expositions commerciales, (iv) promouvoir le partage des connaissances et le transfert de technologie entre les régions pour exploiter tout le potentiel du commerce interrégional; (v) promouvoir le recours à la recherche pour résoudre les problèmes communs et concevoir des programmes de promotion du commerce efficaces, et (vi) vulgariser l'utilisation des outils et des mécanismes de facilitation du commerce tels que les guichets uniques, l'échange électronique de données et le système de dédouanement modernisé. La réunion a demandé à la BID et aux autres institutions de financement internationales et régionales de donner la priorité aux projets qui ont le potentiel de renforcer le commerce interrégional à l'échelle de l'OCI et a recommandé de déployer des efforts concertés pour la mobilisation des ressources transrégionales dans le domaine du développement des échanges commerciaux, en particulier les initiatives régionales d'Aide au Commerce (AFT).

c) Initiative du guichet unique pour une coopération économique régionale renforcée

17. Le « Forum de haut niveau de l'OCI sur les initiatives de facilitation du commerce et de guichet unique pour une coopération économique régionale renforcée » a été organisé conjointement par le Gouvernement du Maroc, l'ITFC et le CIDC, à Casablanca,

Royaume du Maroc, les 25-26 Février 2013. Les représentants de 25 États membres, des organisations internationales concernées telles que la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), la Commission Economique et Sociale des Nations Unies pour l'Asie Occidentale (CESAO), la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), la Ligue des États Arabes (LEA), l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), la Coalition Mondiale pour une Logistique Efficace (GCEL), l'Union Internationale des Transports Routiers (IRU) et l'Alliance Africaine pour le Commerce Electronique (AACE) ont participé activement au Forum et présenté des exposés sur les meilleures pratiques dans le domaine des modalités de guichet unique. Le Forum a examiné les voies et moyens en rapport avec la mise en œuvre de l'initiative de guichet unique dans les États membres de l'OCI.

18. Le Forum a décidé de créer un groupe de travail dans le cadre du Groupe consultatif pour le renforcement du commerce intra-OCI en vue d'étudier la possibilité de mise en œuvre de l'initiative de guichet unique dans les pays de l'OCI et d'en assurer le suivi, et a désigné le CIDC et l'ITFC comme point focal commun au sein du groupe de travail, avec la participation du Secrétariat général de l'OCI, du COMCEC, de la BID et des partenaires internationaux compétents tels que la CEE-ONU et la CNUCED. Le groupe de travail va élaborer une feuille de route et définir les termes de référence (TdR) pour la mise en œuvre de cette initiative. La recommandation du Forum est que la mise en œuvre du projet pourrait commencer par les Etats membres de l'OCI qui ont déjà signé et ratifié la TPS- OCI et par la mise en place du guichet unique à une échelle d'abord sous-régionale, en tant que première étape vers la mise en œuvre du projet à une échelle élargie.

d) Financement du commerce

19. Au cours de l'année 2012, les approbations de transactions commerciales de la SIFC se sont chiffrées à un total d'environ 4,466 millions de dollars US, contre 3,033 millions de dollars US en 2011, ce qui représente une augmentation de 47 pour cent. De même, le niveau des décaissements a augmenté de 42 % en passant de 2,826 millions de dollars US en 2011 à 3.999.000 US \$ en 2012. Sur une période de 5 ans, l'évolution du soutien de la SIFC au financement du commerce dans les Etats membres de l'OCI est attesté par la croissance significative du volume des approbations, qui a presque doublé, atteignant 4,5 milliards de US \$ en 2012 contre 2,5 US \$ en 2008.

e) Normalisation et métrologie:

20. Depuis sa création en Août 2010, l'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (SMIIC) a réussi haut la main à parachever complètement ses travaux d'infrastructure et créé sa propre page web qui se distingue par son caractère dynamique. Les membres de l'Institut ont vu leur effectif considérablement augmenter, passant de 10 en 2010 à 23 en 2013. Ayant adopté les trois documents préparés par le Groupe d'Experts de la Normalisation de l'OCI (SEG) sur les normes halal, le SMIIC a créé sept comités techniques de normalisation, y compris un comité pour les questions liées à l'alimentation

halal. Les autres comités traitent des cosmétiques halal, des sites de service, des énergies renouvelables, du tourisme et des services connexes; des processus agricoles et des transports. L'Institut a également mis sur pied un comité d'agrément SMIIIC indépendant.

21. Le Forum 2012 du SMIIIC a été organisé avec succès à Antalya, République de Turquie, du 6 au 9 Novembre 2012. Le Forum, qui a fourni une plate-forme appropriée pour réunir les acteurs nationaux et internationaux, de l'intérieur et de l'extérieur de l'OCI, travaillant dans le domaine de la normalisation, de l'accréditation et de la métrologie, a permis de promouvoir la coopération et le réseautage entre ces derniers, notamment à travers l'échange d'expériences et le partage des connaissances. Plus de 160 délégués venus de 35 pays, d'organisations régionales et internationales, notamment les institutions concernées de l'OCI, l'Organisation internationale de la normalisation (ISO), la Commission électrotechnique internationale (CEI), le Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC) et Laboratoire d'Accréditation et Coopération (ILAC0 international) ont participé au Forum.
22. De même, la 6ème réunion du Conseil des Directeurs et la 4ème Assemblée générale du SMIIIC, qui se sont déroulées à Istanbul, République de Turquie, du 15 au 17 Avril 2013, ont approuvé le barème des contributions et cotisations obligatoires annuelles des membres au budget de l'Institut.

III. **AGRICULTURE, SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT RURAL**

a) Septième Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole

23. Le Gouvernement de la République du Sénégal a fait savoir qu'en raison de contraintes budgétaires, il n'était pas en mesure d'accueillir la septième Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole (MCF SAD), initialement prévue à Dakar, au Sénégal, du 14 au 16 novembre 2013. À cet égard, le Secrétariat général a informé tous les Etats membres de l'ajournement de la conférence et a demandé à ce qu'un autre Etat membre se propose pour organiser cette 7ème session.

b) Mise en place d'une institution de l'OCI sur la sécurité alimentaire au Kazakhstan

24. Conformément aux décisions de la 39ème session du CMAE de l'OCI, qui s'est tenue à Djibouti du 15 au 17 Novembre 2012 et aux résolutions du 12ème Sommet islamique, tenu au Caire, en Egypte, du 2 au 7 Février 2013, la Réunion du Groupe Intergouvernemental d'Experts (EGM) devant finaliser l'acte constitutif de l'institution de la sécurité alimentaire de l'OCI préalablement approuvé au Kazakhstan s'est tenue à Astana, au Kazakhstan, du 11 au 13 Juin 2013. L'EGM, qui a groupé plus de 60 experts de 30 Etats membres de l'OCI, a examiné et finalisé le projet de statut de la nouvelle institution spécialisée de l'OCI sur la sécurité alimentaire. L'EGM a également adopté un nom approprié pour l'institution nouvellement créée, celui d' « Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire » et a décidé d'en soumettre le projet de statut pour examen et adoption à la 40ème session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI.

25. Le rapport de l'EGM ainsi que le projet de Statut de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire ont été présentés à la 36ème session de la Commission Islamique pour les Affaires Economiques, Sociales et Culturelles qui s'est tenue à Jeddah, en Arabie saoudite, du 30 Juin au 2 Juillet 2013. La Commission a souhaité recueillir au préalable davantage de commentaires de la part des Etats membres sur le projet de statut avant son examen éventuel par la 40ème session du CMAE, prévue à Conakry, en République de Guinée, du 9 au 11 Décembre 2013.
26. Il est à noter que l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) aura pour vocation d'œuvrer à renforcer la coopération intra-OCI dans les domaines de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire, y compris à travers la mobilisation et la gestion des ressources pour le développement de l'agriculture et le renforcement de la sécurité alimentaire; la formulation et la mise en œuvre des politiques agricoles communes, et le suivi de la situation en termes de sécurité alimentaire dans les Etats membres en vue de déterminer et de mener les interventions nécessaires.

c) Plan d'Action de l'OCI pour la filière coton

27. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action de l'OCI pour le Coton (2007-2016), le Secrétariat général a adressé une correspondance aux centres d'excellence et aux institutions concernées de l'OCI, en identifiant les différentes actions à envisager en 2013. Ces actions comprennent la mise à jour des objectifs pertinents du Plan concernant la création d'une banque de gènes du coton, d'une banque de données sur le coton pour un accès plus commode à l'information et aux statistiques, et le développement d'un système d'échange pour la commercialisation du coton.
28. La sixième réunion du Comité de Pilotage du Plan d'Action de l'OCI pour le coton, qui s'est tenue à Ankara, République de Turquie, le 3 Avril 2013, a examiné le plan mentionné ci-dessus au titre de l'année 2013 et s'est félicitée de la volonté du Groupe de la BID et du Bureau des Nations Unies pour la Coopération Sud-Sud (UNOSSC) de fournir un soutien technique aux initiateurs de projets qui sont invités à remplir les formalités nécessaires concernant les projets cotonniers dument approuvés, soit un total de 27 projets entrant dans le cadre du Plan d'Action de l'OCI en faveur de la filière coton.
29. Après avoir répercuté auprès des parties intéressées le projet sur l'amélioration de la productivité du coton présenté par l'Institut Sénégalais de Recherche / Développement Agricole et la Société de Filatures et de Textiles (SODEFITEX), l'un des centres d'excellence pour le Plan d'Action du Coton de l'OCI, le Secrétariat général a approché le Fonds koweïtien pour le Développement Economique, lequel a demandé à connaître tous les détails du projet pour en faciliter l'examen de manière positive.
30. Pour sa part, le SESRIC a organisé dans le cadre de ses propres programmes de renforcement des capacités, cinq stages de formation sur l'agronomie et la technologie de la fibre de coton dans un certain nombre de pays de l'OCI, à savoir l'Ouganda, le Mozambique, le Togo et le Mali et ce à partir du mois d'octobre 2012.

d) Création d'une Association des industries agro-alimentaires de l'OCI

31. Comme suite aux rapports antérieurs sur ce projet, le Secrétariat général a reçu des commentaires de la part des Etats membres pertinents au projet de statut de l'association projetée et a donc présenté de nouveau ce dernier projet dument amendé aux Etats membres pour orienter les discussions lors de la 1ère Assemblée générale des sociétaires de l'association proposée, qui s'est tenue à Mascate, Sultanat d'Oman, le 14 mai 2013, en marge de la 6ème Salon de l'agrobusiness dans les Etats membres de l'OCI(Muscat, Sultanat d'Oman, 13-16 mai 2013).
32. La Réunion a groupé des officiels du secteur public au niveau des experts ainsi que des chefs d'entreprises privées travaillant dans le domaine de l'industrie de transformation alimentaire et agro-alimentaire dans les pays de l'OCI, aux côtés des partenaires de l'OCI opérant dans ce même domaine. Les principaux objectifs de l'Association énoncés dans son projet de statut visent notamment à contribuer à l'accroissement des recettes d'exportation des Etats membres de l'OCI à travers des processus industriels à haute valeur ajoutée, la facilitation du commerce intra-OCI dans le segment des aliments transformés en aidant les petits producteurs et les entreprises agroalimentaires de taille moyenne à pénétrer les marchés internationaux et à établir des liens solides avec les institutions de soutien à l'agro-alimentaire telles que banques, établissements de formation professionnelle et de recherche, organismes de normalisation et associations d'agriculteurs.
33. La réunion a recommandé de poursuivre les efforts en cours visant à faciliter la création de l'Association, y compris la création d'une adresse e-mail groupée pour les parties prenantes afin d'enrichir le projet de statut et le plan d'action pour les activités futures. Elle a recommandé également de continuer à aborder les questions essentielles liés au transfert de technologie, à la recherche et au réseautage des entités du secteur privé en vue de stimuler la productivité et la compétitivité des Etats membres de l'OCI dans le domaine de l'agro-industrie et de travailler en étroite collaboration avec la communauté des partenaires internationaux dans le domaine de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire comme le FIDA et la FAO .

e) Atelier sur le «Renforcement des capacités des États membres dans le domaine de la production de blé

34. Conformément aux résolutions adoptées par la 28ème session du COMCEC, les délégués de 11 pays de l'OCI ont assisté à l'atelier susmentionné, qui a été organisé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Elevage de la République de Turquie, en collaboration avec le Bureau de Coordination du COMCEC, à Izmir, en Turquie, les 15-16 Janvier 2013. L'objectif de l'atelier était de faire le point de la situation actuelle de la production de blé et d'explorer les voies et moyens permettant de renforcer la coopération entre les Etats membres de l'OCI dans ce domaine.
35. L'atelier a débouché sur un certain nombre de recommandations, qui ont souligné l'importance du renforcement des capacités institutionnelles et humaines dans les Etats membres pour augmenter la production de blé et le rôle des investissements dans l'amélioration de la production du blé à travers l'élaboration de politiques saines pour

encourager les investissements et développer des programmes et projets de co-investissement à l'intérieur de ce créneau. Le Secrétariat général a transmis les résultats de l'atelier à tous les Etats membres et leur a demandé de prendre bonne note de ses recommandations.

f) Formation d'experts en matière de vulgarisation agricole

36. Conformément aux résolutions pertinentes sur le développement des capacités techniques dans le secteur agricole, le Secrétariat général a intercedé auprès de la Banque Islamique de Développement, qui a fourni les fonds nécessaires pour l'organisation d'un atelier de formation à l'intention des experts en vulgarisation agricole dans les Etats membres de l'OCI. À cet égard, le SESRIC, en collaboration avec la Banque Islamique de Développement, a organisé un stage de formation à Izmir, en Turquie, du 21 au 24 mai 2013. Les principaux objectifs de ce programme de formation étaient d'initier les experts de la vulgarisation agricole aux nouvelles techniques et aux meilleures pratiques, d'identifier les besoins et les capacités existantes et de renforcer la coopération intra-OCI dans le domaine de l'agriculture.
37. Au cours de ce programme de formation de trois jours, des experts de la vulgarisation agricole de 18 États membres de l'OCI ont pu approfondir leurs connaissances sur les applications innovantes en termes d'agriculture et de conseil, sur les méthodes et techniques de vulgarisation agricole et sur la coopération internationale et la coopération secteur public-secteur privé en matière de vulgarisation agricole. Ils ont également pu visiter le Centre de Vulgarisation Agricole et de Formation en Cours d'Emploi (Tayem) d'Aydin, en Turquie.
38. Au terme du programme, les experts ont émis une série de recommandations dans lesquelles ils ont souligné l'importance de certains éléments-clés tels que: la capacité institutionnelle ; la technologie et l'efficacité de la recherche ; l'amélioration des filières courtes de formation professionnelle et les opportunités de formation informelle ; les technologies de l'information et la communication (TIC) et leur application dans l'agriculture à travers la mise en place d'un système d'information géographique à l'échelle locale et globale (SIG); l'interface recherche-vulgarisation-agriculture au sein des institutions nationales de recherche agricole, des universités, des ONG, du secteur privé et parmi les agriculteurs ; les projets qui encouragent l'entrepreneuriat des femmes en mettant l'accent sur l'amélioration de l'emploi des femmes dans les zones rurales.

IV. COOPERATION DANS LE SECTEUR DU TRANSPORT

Projet ferroviaire de l'OCI Dakar-Port Soudan

39. Dans le cadre des consultations entre l'OCI et l'Union africaine (UA) sur la mise en œuvre du projet de liaison ferroviaire de l'OCI Dakar-Port Soudan, la BID a participé à l'atelier de validation du rapport final sur les études de préfaisabilité portant spécifiquement sur les tronçons manquants du corridor UA / NEPAD (Dakar – Djibouti), qui s'est tenue à Djibouti les 18-19 Décembre 2012. L'atelier a pris acte de l'achèvement des études de préfaisabilité dudit corridor et a souligné la nécessité de passer rapidement à la phase de mise en œuvre des étapes suivantes du projet. Il a également exhorté les

pays participants à intégrer les tronçons manquants dans leurs programmes nationaux de développement.

40. Le Secrétariat général a obtenu la version intégrale de l'étude de préfaisabilité sur les tronçons manquants du corridor Dakar-Djibouti et transmis celle-ci aux Etats membres, aux partenaires de l'OCI et aux institutions de développement. Le Secrétariat général a également demandé aux Etats membres de l'OCI, à ses partenaires et aux institutions de développement de bien vouloir envisager la possibilité d'accorder le soutien technique et financier requis aux bénéficiaires du projet de l'OCI pour l'élaboration des études de faisabilité de leurs segments nationaux respectifs de la ligne de chemin de fer proposé Dakar-Port Soudan.
41. Dans ce contexte, il est à noter que l'étude de préfaisabilité a été axée sur la faisabilité des tronçons manquants du corridor Dakar/Djibouti avec les composantes tant routières que ferroviaires. L'étude a permis d'examiner les caractéristiques technico-économiques et la performance des chemins de fer existants et d'évaluer la faisabilité de la construction des tronçons manquants du corridor Djibouti/Dakar. L'étude a également proposé deux itinéraires alternatifs pour la construction de ces tronçons manquants du corridor Djibouti/Dakar en écartement standard ainsi que le coût estimatif de la mise à niveau des réseaux ferroviaires existants à écartement standard.
42. L'étude a recommandé de passer à l'étape du parachèvement des études conceptuelles concernant les tronçons manquants. Elle a également recommandé la création et la mise en place de comités nationaux comprenant des représentants des diverses institutions concernées par le secteur des transports en vue du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des activités prévues. En outre, l'étude a souligné le rôle crucial des communautés économiques régionales traversées par le corridor, à savoir la CEDEAO, la CEEAC, la COMESA et l'IGAD, dans la consolidation des efforts déployés à ce niveau par les pays concernés et par les partenaires de développement.
43. Compte tenu de ce qui précède, un calendrier est en cours d'élaboration avec toutes les parties prenantes, dont la BID, l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) en vue de développer les différents segments du Dakar/Port Soudan en fonction des modalités suivantes:
 - Préparation et présentation des projets aux bailleurs de fonds potentiels d'ici Juin 2014;
 - Organisation de la Conférence des parties prenantes au cours de la seconde moitié de l'année 2014.
44. À cet égard, les Etats membres de l'OCI participant sont en train d'être sensibilisés à la nécessité d'engager les actions nationales voulues en conformité avec le calendrier préétabli.
45. D'un autre côté, le Secrétariat général a conclu un accord avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud sur l'extension de l'appui technique et des services de consulting nécessaires à travers son portail (SS-GATE) tourné vers l'assistance aux propriétaires de projets nécessaires parmi les Etats membres au cours de la phase de mise

en œuvre du projet ferroviaire Dakar-Port Soudan. Ce soutien pourrait prendre la forme d'une assistance aux Etats membres de l'OCI sur le profilage de leurs projets respectifs pour les segments de voie qui les intéressent le long du corridor proposé, sachant qu'une telle initiative permettrait de faciliter la mobilisation de fonds auprès des partenaires traditionnels de l'OCI.

11ème Forum du Transport, des Affaires Maritimes et des Communications

46. Le Secrétariat général a participé au 11ème Forum du Transport, des Affaires Maritimes et des Communications, qui s'est déroulé à Istanbul, en Turquie, du 5 au 7 Septembre 2013 sous les auspices du ministère turc des Transports, des Affaires Maritimes et des Communications. Cet événement a fourni une excellente plate-forme pour informer les participants sur les activités en cours à l'OCI dans le domaine des transports et des communications. En outre, les interventions des représentants de l'OCI pendant le Forum ont porté sur la nécessité de soutenir l'approche actuelle de l'OCI concernant le renforcement des partenariats élargis pour la mise en œuvre des projets d'infrastructure et de transport parrainés par l'Organisation.

V. DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DU TOURISME

a) Projet régional de développement durable du tourisme à travers un réseau transfrontalier de parcs et d'aires protégées en Afrique de l'Ouest

47. Dans le cadre des efforts déployés pour passer effectivement à la phase de mise en œuvre du projet, le Secrétariat général a appelé à plusieurs reprises les États membres participants à lui soumettre des informations sur leurs segments respectifs du projet afin de faciliter la mobilisation des fonds pour leur mise en œuvre. Les États Membres ont été notamment invités à soumettre rapidement des projets révisés et des rapports sur l'état d'avancement du processus de mise en œuvre des recommandations de la précédente Conférence des donateurs, dont:

- La nécessité pour les États membres participants de donner la priorité audit projet dans leurs plans de développement et de prévoir une allocation de ressources internes pour le lancement des activités pré-identifiées sur leur territoire national;
- La recommandation faite aux États membres participants de renforcer les capacités de leurs points focaux nationaux (PFN) pour mettre en œuvre ledit projet;
- La nécessité pour les États membres participants d'explorer les voies et moyens pour une plus grande implication du secteur privé dans la gestion des parcs et des aires protégées.

48. A la lumière du récent engagement pris par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (UNOSSC) quant à la possibilité d'aider les initiateurs de projets dans les Etats membres de l'OCI à mener à bien cette reformulation de leurs projets, le Secrétariat général a repris contact avec les États membres participants et avec le partenaire onusien, l'OMC, concernant la marche à suivre pour la mise en œuvre rapide du projet.

b) 1ère réunion du Forum du secteur privé OIC / COMCEC sur le tourisme

49. Le Secrétariat général a participé à la 1ère réunion du Forum du secteur privé sur le Tourisme OIC / COMCEC tenue à Izmir, République de Turquie, les 7-8 Décembre 2012. La réunion a abordé les politiques, les stratégies et les outils qui sous-tendent le tourisme durable et axé sur la communauté à travers le monde et au niveau de la région OCI. Et ce grâce à la présentation de documents spécialisés par le PNUD et le SESRIC et de projets pilotes dans ce domaine par certains États membres tels que la Turquie et la Malaisie. L'accent a été mis également sur l'importance de développer des programmes de marketing conjoints entre les pays de l'OCI.
50. Bien que la réunion ait offert la plate-forme requise aux organismes publics et privés travaillant dans le domaine du tourisme afin d'échanger des idées et de confronter leurs expériences, peu d'États membres y ont participé en raison du trop court délai accordé par les organisateurs. À cet égard, le Secrétariat général a entrepris de compiler et de partager sa base de données sur les établissements du secteur privé parmi les pays de l'OCI, de manière à faciliter une participation plus large à ce genre d'activités.

c) 3ème Conférence sur le tourisme de santé dans les pays islamiques (CHTIC) – Reformulée comme convenu.

51. Le Secrétariat général a participé à la 3ème Conférence sur le tourisme de santé dans les pays islamiques (CHTIC) qui s'est tenue à Machhad, République islamique d'Iran, les 18-19 Décembre 2012. La réunion a permis de mettre en évidence l'énorme potentiel des pays de l'OCI dans le domaine du tourisme de santé et son rôle dans la stimulation de la croissance économique durable dans ces pays.
52. La réunion a décidé, entre autres choses, de créer un comité d'experts à composition non limitée comprenant des États membres de l'OCI afin d'explorer les possibilités d'un système d'accréditation de l'OCI - en tenant compte des systèmes nationaux- de manière à favoriser l'essor de cette branche importante du secteur des services. Elle a également appelé les autorités de tutelle et les compagnies d'assurance à réfléchir sur les moyens et les modalités de collaboration mutuelle dans la fourniture de services de couverture médicale conjoints pour booster le tourisme de santé parmi les pays de l'OCI.

d) 8e Conférence des Ministres du Tourisme (CIMT)

53. Suite à une communication du Gouvernement soudanais qui a retiré son offre antérieure d'accueillir la 8ème Conférence des ministres du Tourisme de l'OCI, le Secrétariat général a demandé aux États membres de se porter volontaires pour accueillir ladite session. En conséquence, la prochaine session de la Conférence se tiendra à Banjul, en Gambie, du 3 au 5 décembre 2013.
54. L'ordre du jour de la session comprendra, entre autres, l'examen du rapport de la 3ème réunion du Comité de coordination pour la mise en œuvre du cadre de développement et de coopération dans le domaine du tourisme entre les États membres de l'OCI, du mécanisme et des critères de sélection de la capitale du tourisme de l'OCI et de la proposition de la République Islamique d'Iran relative à la mise en place du «Centre du

patrimoine des pays islamiques ». Les invitations et les autres documents requis ont déjà été envoyés aux Etats membres et aux institutions concernées.

VI. COOPERATION DANS LES SECTEURS DES FINANCES ET DES STATISTIQUES

a) Promotion des finances sociales

55. Le Secrétariat général continue d'interagir avec ses propres institutions et avec ses autres partenaires en vue de trouver les moyens d'intégrer la coopération financière entre les États membres. À cet égard, le Secrétariat général est en train d'explorer avec l'Institut Islamique de Recherche et de Formation (IIRF) les modalités de partage des meilleures pratiques entre les Etats membres de l'OCI pour la promotion de la finance sociale traditionnelle, à savoir: les institutions de la Zakat et des Waqf, de manière à les inclure dans la cadre plus large des réformes du secteur financier dans les Etats membres de l'OCI.
56. De même, l'intensification des contacts avec les parties prenantes et les institutions nationales sur la mise en œuvre de ce cadre de coopération s'est étendue aux démarches récentes avec la *King Abdulaziz University-Jeddah*, une institution étroitement impliquée dans l'organisation des huit dernières conférences internationales sur l'économie et les finances islamiques (ICIEF). La 9ème édition de l'ICIEF a eu lieu du 9 au 11 Septembre 2013, à Istanbul, en Turquie, sous le thème «Croissance, équité et stabilité: une perspective islamique», et a été co-organisée par l'université du Roi Abdulaziz, la BID et le SESRIC. La conférence a fourni une plate-forme de dialogue et de discussions entre les décideurs, universitaires, chercheurs, étudiants diplômés et praticiens. Elle a permis d'approfondir le débat sur les problèmes de la croissance économique inclusive et sur la stabilité macro-économique dans la perspective de l'économie et de la finance islamiques.
57. Dans le même contexte, le Secrétariat général continue de participer régulièrement aux réunions des banques centrales et des autorités monétaires des Etats membres de l'OCI, dont les sessions de 2013 et 2014 se tiendront au Royaume d'Arabie Saoudite et en République d'Indonésie, respectivement. Il s'agit en l'occurrence de donner une meilleure visibilité aux activités du Forum des Bourses de Valeurs et au Forum des Autorités de Régulation du Marché (COMCEC) dans le cadre de la couverture des événements de l'OCI, tout en continuant à encourager les autorités compétentes dans les États membres à participer aux divers programmes de renforcement des capacités organisés par le SESRIC.

b) Troisième session de la Commission Statistique de l'OCI

58. La troisième session de la Commission des Statistiques de l'OCI a été co-organisée par le SESRIC et la BID à Ankara, en Turquie, du 10 au 12 Avril 2013. La réunion a décidé de reconduire les membres actuels du Bureau de l'OIC-StatCom pour un autre mandat couvrant la période 2013-2014. Par la suite, la réunion a examiné les rapports des cinq comités techniques d'experts relativement à leurs activités respectives: 1) le Banking islamique et les statistique liées aux finances publiques ; 2) le Plan d'Action Exécutif (EWP) pour la mise en œuvre de la vision stratégique OIC-StatCom à court, moyen et long terme; 3) les détails procéduraux du Programme d'Accréditation des professionnels des statistiques dans les Etats membres de l'OCI; 4) les questions sexospécifiques, et 5)

les expériences et pratiques de recensement de la population dans les Etats membres de l'OCI. La session a également suivi une série de communications présentées par les délégations des pays membres et des organisations internationales sur les statistiques du travail; l'initiative de données librement accessibles; le rôle des ONS dans l'évaluation des progrès en termes de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et des Objectifs de Développement Durable (ODD).

59. Après examen des rapports des comités techniques d'experts et à l'issue des exposés, les discussions ont insisté sur la nécessité de mettre davantage l'accent sur la mise en œuvre des décisions de l'OIC-StatCom, par le renforcement du réseautage des services nationaux de statistiques et l'utilisation efficace des ressources disponibles. Les intervenants beaucoup insisté aussi sur la nécessité d'actualiser la vision stratégique de l'OIC-StatCom et d'aborder la question du renforcement des capacités des ONS afin de produire les données et les statistiques nécessaires. Au terme de ses travaux, la réunion a pris des décisions sur chacun des points de l'ordre du jour.

VII. ROLE DU SECTEUR PRIVE

60. Le Secrétariat général a continué d'interagir avec la CICIA et avec les autres institutions concernées, dans le cadre de ses efforts constants visant à impliquer le secteur privé dans les activités de l'OCI. La création d'un réseau de centres d'incubateurs d'entreprises et de technologie, ainsi que d'une base de données sur les Business Angels Investors (Investisseurs Providentiels) dans les Etats membres de l'OCI dans le but de soutenir l'emploi des jeunes, constitue ainsi un élément essentiel des stratégies de l'OCI pour la lutte contre la pauvreté.
61. Parmi les autres programmes impliquant le secteur privé, on retiendra notamment le projet de création d'une Association des Industries Agro-alimentaires, qui vise à fédérer les deux parties prenantes privées et publiques pour mieux promouvoir l'agro-industrie, dans une approche de chaîne de valeur appliquée au développement agricole et à la sécurité alimentaire. Dans ce contexte, la 1ère réunion des parties prenantes sur l'établissement de l'association proposée a eu lieu à Mascate, au Sultanat d'Oman, le 14 mai 2013, en marge de la 6ème édition du Salon de l'agrobusiness dans les Etats membres de l'OCI, qui s'est déroulée à Mascate du 13 au 16 mai 2013. La Réunion a pris note du projet de Statut de l'Association des Industries Agro-alimentaires et a exprimé sa gratitude aux Etats membres ayant pris la peine d'envoyer leurs précieux commentaires et leurs réactions à propos de ce projet et autres correspondances concernant ce dossier.
62. Sachant que la CICIA est le principal représentant du secteur privé, il était normal que les activités de cette institution prennent une place aussi proéminente parmi les efforts de développement de l'esprit d'entreprise, d'augmentation de la valeur ajoutée et de soutien aux PME dans les États membres de l'OCI. La CICIA travaille également en collaboration avec les autres institutions compétentes dans le domaine de la promotion des produits halal, ainsi que sur les questions liées à l'éthique et au contrôle qualité. Les projets de la Chambre Islamique couvrent divers secteurs, mais leur finalité ultime reste néanmoins de promouvoir une plus grande coopération économique entre les pays de l'OCI, par secteur privé interposé.

63. La Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICIA) a tenu la 16ème réunion de son Conseil des Directeurs et la 29ème session de son Assemblée Générale à Doha, au Qatar, les 24 et 25 Avril 2013, au cours desquelles le Sheikh Saleh Kamel a été réélu à la présidence de la Chambre Islamique pour un nouveau mandat (2013-2017). Le Conseil des Directeurs et l'Assemblée Générale ont approuvé la modification de l'alinéa (2) de l'article (21) du Statut de la CICIA pour valider l'élection du président pour deux mandats successifs de quatre ans chacun. Jusque là, la durée du mandat du Président et des membres du CDE de la CICIA était de quatre ans, renouvelable pour une durée indéterminée.

Réunions du Secteur Privé

64. La 14ème réunion du secteur privé, organisée par la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICIA) s'est tenue à Sharjah, aux Emirats Arabes Unis, du 24 au 26 Avril 2011. Une des principales recommandations de cette réunion porte sur l'organisation d'une conférence de sensibilisation sur le Système de Préférences Commerciales de l'OCI (TPS-OIC) à l'intention des entreprises du secteur privé à Khartoum, au Soudan, à une date qui reste encore à déterminer. La 15ème réunion du secteur privé est prévue à Téhéran, en République Islamique d'Iran durant la période du 27-29 Octobre 2013.

Association Islamique des Armateurs

65. Dans une communication récente, l'Organisation de l'Association Islamique des Armateurs a annoncé deux nouvelles initiatives imminentes, à savoir: la signature d'un protocole d'accord avec l'Association des constructeurs navals turcs (GİSBİR), visant à cimenter les relations entre l'Association et l'OISA et la signature d'un protocole d'accord avec l'Académie Arabe des Sciences, de la Technologie et du Transport Maritimes, à Alexandrie. Ces activités de coopération seront d'un immense intérêt pour les entreprises membres de l'OISA dans le domaine des études maritimes, la formation et la conception des études de faisabilité pour la construction de différents types de navires.

VIII. PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT SPECIAUX DE L'OCI

a) Deuxième phase du Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique

66. En Novembre 2012, la phase d'approbation du PSDA a été bouclée et le niveau des engagements financiers en faveur du programme pour le Groupe de la BID a atteint les 5 milliards de dollars, soit 25 % de plus que les promesses initiales du Groupe. En outre, un montant de 7 milliards de dollars US a été mobilisé par d'autres agences de développement pour des projets entrant dans le cadre du PSDA. C'est ainsi que dans l'intervalle un total de 480 projets a été approuvé pour financement dans le cadre du PSDA et au profit de 22 Etats membres africains de l'OCI. La plupart des projets concernent les secteurs des infrastructures, de l'agriculture, de l'industrie, de l'éducation, de la santé et des finances.

67. Il convient de noter qu'à l'issue du processus de mise en œuvre de tous les projets PSDA en cours, les résultats suivants auront été réalisés, entre autres :

- Mise à niveau et construction d'un total de plus de 2500 km de routes dans 13 Etats membres de l'OCI;
 - Construction de 2 nouveaux aéroports au Sénégal et au Soudan;
 - Production de 900 MW d'électricité dans 6 Etats membres de l'OCI;
 - Construction de 700 km de lignes électriques et un meilleur accès au réseau pour 40000 foyers dans 3 Etats membres de l'OCI;
 - Pose de 1 477 km de câbles à fibre optique;
 - Production de 200000 mètres cubes d'eau potable par jour;
 - Accès à l'eau potable pour plus de 50000 ménages;
 - Construction et équipement de 325 nouvelles écoles primaires et secondaires, dont 1000 salles de classe;
 - Mise à niveau et construction de 11 hôpitaux et 123 dispensaires, centres de santé et unités de soins de santé primaires;
 - Développement mise en valeur de plus de 800000 hectares de terres;
 - Construction de 8-10 réserves stratégiques de céréales;
 - Mise à niveau et construction de 5-6 laboratoires de recherche sur les semences/sols.
68. Un consensus s'est dégagé entre les Etats membres de l'OCI quant à la nécessité d'élaborer un nouveau programme pour les Etats membres africains de l'OCI (PSDA -2), de façon à pouvoir aller plus loin dans la foulée des progrès réalisés au cours de la mise en œuvre du PSDA-1.

b) Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID)

69. Le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID) a jusqu'ici fait des interventions ciblées en vue de booster la croissance économique durable et la création d'emplois, la réduction de l'analphabétisme et l'éradication des maladies et des épidémies contagieuses, telles que le paludisme, la tuberculose et le VIH / SIDA dans les Etats membres de l'OCI. Le Fonds élabore actuellement son second plan stratégique (2013-2015) en ligne avec les grands thèmes actuels dans les Etats membres de l'OCI de réduction de la pauvreté et avec les divers programmes spéciaux tels que le programme pour l'emploi des jeunes.
70. Le FSID a jusqu'ici accordé des financements à hauteur de 1,64 milliard de dollars pour 43 projets et secteurs différents dans 28 pays de l'OCI. Au 20 avril 2013, le niveau des apports en capitaux annoncés au profit du FSID s'élevait à 2,68 milliards de dollars, provenant de 44 pays membres (1,68 milliards de dollars) et de la BID (1,0 milliard de dollars US). Le montant total des contributions reçues à ce jour est de 1,75 milliard de dollars, dont 500 millions apportés par la BID et le reste par les pays membres.
71. Dans le cadre de la composante logement de son programme de réduction de la pauvreté, le FSID a continué à développer son programme de « Villages durables » en collaboration avec l'Institut de la Terre de l'Université Columbia, le Centre MDG de Nairobi, la Banque Arabe pour le Développement en Afrique (BADEA), le Croissant-Rouge du Qatar et d'autres partenaires. Pour sa part, le Secrétariat général entretient une collaboration de travail avec *Abdul Lateef Jameel Poverty Action Lab* (J-PAL) pour la mise en œuvre des différents programmes et projets de l'OCI dans les domaines de l'éradication de la pauvreté et des services sociaux, en vue d'identifier les possibilités

d'échanges techniques avec les Etats membres de l'OCI en temps voulu. Deux des SVP ont déjà été lancés au Tchad et dans l'Ouest du Darfour au Soudan. L'enveloppe approuvée pour le programme est de 120 millions de dollars sous forme de prêts et de petites subventions. Le Fonds travaille actuellement sur le prochain groupe de pays devant bénéficier du programme, dont la République kirghize et le Mozambique.

72. A ce jour, le FSID a approuvé le financement de cinq programmes d'alphabetisation professionnelle (VOLIP) pour un montant cumulé de 32,61 millions de dollars US, tandis que la BID a fourni une contribution de 20,4 millions \$ US sur un coût total de 71,30 millions de dollars US. Le financement BID / FSID constituait environ 53% de l'objectif visé qui est de 100 millions de dollars US (Février 2013). Le financement total de BID /FSID au titre du Programme d' Appui à la Microfinance (PSFM) est à ce jour de 58.480 millions US \$, ce qui représente environ 58% de l'objectif de 100 millions de dollars US.
73. Dans la même optique, le FSID travaille actuellement sur trois nouveaux programmes, à savoir l'éducation de base pour les pauvres (BEP), l'énergie renouvelable pour les pauvres (REP) et l'Initiative pour l'entrepreneuriat social. Les concepts de base de ces programmes sont actuellement en cours de développement. Le Fonds a également entrepris de mettre en place des fonds spécifiques en fiducie liés à la lutte contre la pauvreté, sous l'égide du FSID. Ces fonds sont destinés à financer les services de base destinés aux pauvres, tels que l'éducation primaire, les soins de santé primaire, la microfinance, l'agriculture et le développement rural, l'énergie pour les pauvres, les secours d'urgence et le renforcement des capacités institutionnelles.

IX. COOPERATION AVEC LES ORGANISATIONS RÉGIONALES

74. Conformément aux dispositions pertinentes du Programme d'Action Décennal et à l'impératif d'une collaboration étroite avec les organisations sous-régionales pour la mise en œuvre coordonnée des projets et programmes de l'OCI, le Secrétariat général a intensifié ses contacts avec les organisations sous-régionales, à savoir:

a) Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD)

75. Suite à un protocole d'accord signé entre l'OCI et l'IGAD lors de la 39e session du CMAE à Djibouti, le Secrétariat général a assisté à la première réunion de l'Assemblée générale de la Plateforme régionale sur la résistance à la sécheresse et le développement durable dans la Corne de l'Afrique, qui a été organisée par l'IGAD à Addis-Abeba, Ethiopie, les 23-24 Février 2013. Cet événement a fourni une excellente opportunité pour informer les pays membres de l'IGAD, les partenaires au développement tels que la FAO, le PAM, le PNUE, le PNUD, l'USAID, le KfW, la BAD, la FICR et d'autres parties prenantes sur les programmes en cours et les projets de l'OCI dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.
76. Les domaines potentiels de coopération entre l'OCI et l'IGAD, qui sont en cours d'identification, incluent notamment l'insécurité alimentaire, la promotion de la recherche, la vulgarisation agricole et la lutte contre la désertification dans les Etats membres communs.

b) Communauté Economique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

77. Le Secrétariat général a participé au 42ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, qui a eu lieu à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire, les 27-28 Février 2013. L'événement a fourni aux deux parties l'occasion d'identifier les domaines de coopération et d'accélérer la conclusion du projet de protocole d'entente entre les deux institutions. Le protocole d'entente en question visant à renforcer les contacts entre les deux organisations sur les projets communs prioritaires tels que le commerce (TPS-OCI), le tourisme, l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire, le développement des infrastructures et les politiques financière et monétaire. La CEDEAO est appelée à servir de partenaire stratégique pour la mise en œuvre du projet régional ouest-africain de l'OCI sur le tourisme.

c) Agence de planification et de coordination du NEPAD

78. Le Secrétariat général a récemment intensifié son interaction avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD sur la mise en œuvre du projet ferroviaire Dakar-Port Soudan. L'Agence de planification et de coordination du NEPAD est également impliquée dans l'élaboration d'un calendrier pour l'exécution du projet Dakar-Port Soudan. Un autre secteur de coopération est celui du développement de l'agriculture et du renforcement de la sécurité alimentaire dans les Etats membres communs.

X. ÉVALUATION ET RECOMMANDATIONS:

Commerce intra-OCI:

79. Il est devenu évident que les blocs économiques sous-régionaux existants ne sont pas en mesure de participer au TPS-OCI en raison des contraintes liées à leurs engagements antérieurs. À cet égard, des mesures urgentes doivent être prises pour impliquer ces pays de façon plus constructive. A la demande de l'UEMOA, une évaluation de l'impact de l'adhésion au TPS-OCI doit être menée en mettant plus particulièrement l'accent sur les avantages que le TPS-OCI peut apporter aux Etats membres de l'UEMOA. Le constat qui précède s'applique aussi à notre coopération sur ce dossier avec les autres ensembles économiques régionaux, comme l'OCE, la CEDEAO, la CEEAC, l'ASEAN, le COMESA, etc.

80. Compte tenu de ces contraintes, il est souhaitable que l'OCI se concentre plutôt sur la consolidation des mesures non tarifaires, tout en encourageant d'autres membres à se joindre au cadre des concessions tarifaires du TPS. Sur ce point, le soutien des États membres est nécessaire pour les nouvelles initiatives et des projets tels que l'Aide au Commerce, la modalité du Guichet Unique, l'échange électronique de données et le dédouanement modernisé.

81. Il importe de poursuivre les consultations de haut niveau en cours avec les États membres sur l'adhésion au TPS -OCI, et notamment les divers blocs économiques régionaux, en particulier à la faveur des audiences et des entretiens du Secrétaire Général avec les décideurs de haut niveau.

82. Tout en saluant les interventions remarquables faites dans le domaine du financement du commerce par l'ITFC, la SID et la SIACE, il nous paraît évident que les États membres, les établissements du secteur privé et les organisations communautaires auraient besoin d'être mieux informés sur l'ensemble des projets et activités financés par ces institutions. À cet égard, un catalogue indicatif des projets déjà réalisés et en cours de réalisation par ces institutions de l'OCI devrait être publié et distribué aux États membres de l'OCI et aux utilisateurs institutionnels concernés.

Plan d'Action de l'OCI pour le coton:

83. Tous les efforts visant à accroître la participation des différents centres d'excellence au volet R & D du Plan d'action de l'OCI pour le coton n'ont pas connu jusqu'à présent beaucoup de succès. Le projet, qui en a été soumis par le Sénégal a le potentiel requis pour renforcer la pertinence de ces centres vis-à-vis de l'ensemble du processus de développement de la filière coton. Les États membres et leurs agences de financement, dont les institutions de l'OCI, sont par conséquent invités à envisager de financer de tels projets de recherche et développement à l'appui du Plan d'Action de l'OCI en faveur du secteur cotonnier.

84. La création de banques de gènes et la mise en place d'un réseau fonctionnel reliant les institutions de recherche, sous l'égide des centres d'excellence, sont des questions qui devraient être abordées sans plus tarder.

Projet de chemin de fer de l'OCI Dakar-Port Soudan:

85. L'évolution positive du projet de liaison ferroviaire de l'OCI Dakar-Port Soudan, qui est illustrée par le parachèvement des études de préfaisabilité et le soutien technique apporté par l'unité de Coopération Sud-Sud des Nations Unies (UNSSC), devrait être mise à profit pour tenter de diligenter la mise en œuvre de ce projet.

86. Les États membres participants sont donc invités à réagir au message du Secrétariat général quant à la nécessité de soumettre les documents pertinents sur leurs segments nationaux de la ligne de chemin de fer projetée afin de diligenter l'action à engager et les préparatifs à entreprendre pour la convocation éventuelle d'une conférence des donateurs en faveur de ce projet.

Développement du secteur du tourisme:

87. En dépit de nos rappels répétés, les États membres participant au projet régional sur le développement durable du tourisme à travers un réseau transfrontalier de parcs et d'aires protégées en Afrique de l'Ouest n'ont pas réagi positivement à notre demande de repenser leurs projets respectifs de manière à en faire des projets bancables.

88. L'offre de l'unité de coopération Sud-Sud des Nations Unies (UNSSC) qui a proposé d'aider les États membres participant à ce Projet régional à reconditionner leurs segments nationaux respectifs, gagerait à être sérieusement prise en considération afin de faciliter la mobilisation des fonds nécessaires à l'exécution du projet.

89. Les États membres participants sont invités à profiter de cette opportunité pour le reprofilage de leur projet afin d'améliorer les perspectives de financement par les donateurs régionaux et internationaux.

Rôle du secteur privé:

90. La nécessité de veiller au suivi des résolutions pertinentes relatives à l'échange de main-d'œuvre et à la coopération technique a été amplement mise en avant dans la communication du Secrétariat général sur la création d'un réseau d'incubateurs d'entreprises et de technologie et la mise en place d'une Base de données sur les investisseurs providentiels et les sociétés de capital-risque. Jusqu'à présent, les réponses des États membres et des organismes compétents ont été pour le moins que l'on puisse dire assez timorées.
91. Afin de faciliter le décollage immédiat de ce projet, les États membres sont invités à déposer leurs commentaires auprès du Secrétariat général sans plus tarder.

Programmes de développement régional:

92. Dans l'intervalle, et dans l'attente de l'élaboration du programme successeur du SPDA, il ne serait pas hors de propos d'envisager de reconduire le programme actuel pour un an ou deux, de sorte que l'élan donné ainsi que les réalisations plus que louables déjà accomplies sous le SPDA existant soient maintenus et consolidés. Il convient également de souligner que la dynamique de développement du capital humain au titre du SPDA devrait être élargie et accentuée pour englober des interventions régionales ciblées dans le cadre de projets transfrontaliers.
93. *Abdul Lateef Jameel Poverty Action Lab (J-PAL)* a exprimé sa volonté de collaborer avec l'OCI pour fournir des données probantes sur le suivi des projets de réduction de la pauvreté. Ce serait tout bénéfique pour l'OCI d'autant plus que nous cherchons à optimiser les coûts de nos différents projets de lutte contre la pauvreté mis en œuvre dans le cadre du FSID.
94. Le FSID devrait être encouragé à développer des relations de travail et de partenariat avec J-PAL dans une perspective de synergie institutionnelle sur la mise en œuvre de son programme et de ses projets, et ce sur le modèle de la collaboration existante avec l'Institut de la Terre de l'Université Columbia.

**Secrétariat général
De l'Organisation de Coopération Islamique
10 octobre 2013**

MEMBER STATES THAT SIGNED /RATIFIED THE TPS-OIC AGREEMENTS (As of 30 June 2013)

No.	Member States	Framework Agreement		PRETAS		TPS-OIC Rules of Origin		Submission of the Documents
		Signed	Ratified	Signed	Ratified	Signed	Ratified	
1	Bahrain	✓	✓	✓	✓	---	---	✓
2	Bangladesh	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3	Burkina Faso	✓	---	✓	---	✓	---	
4	Benin	✓	---	✓	---	✓	---	
5	Cameroon	✓	✓	✓	---	✓	---	
6	Chad	✓	---	---	---	---	---	
7	Comoros	✓	---	✓	---	✓	---	
8	Cot d'Ivoire	✓	---	✓	---	✓	---	
9	Djibouti	✓	✓	✓	---	✓	---	
10	Egypt	✓	✓	✓	---	---	---	
11	Gabon	✓	✓	---	---	---	---	
12	Gambia	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
13	Guinea	✓	✓	✓	---	✓	---	
14	Guinea-Bissau	✓	---	✓	---	✓	---	
15	Indonesia	✓	✓	✓	---	✓	---	
16	Iran	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
17	Iraq	✓	✓	---	---	---	---	
18	Jordan	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
19	Kuwait	✓	✓	✓	---	✓	---	✓
20	Lebanon	✓	✓	---	---	---	---	
21	Libya	✓	✓	---	---	---	---	
22	Malaysia	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
23	Maldives	✓	✓	---	---	---	---	
24	Mauritania	✓	---	✓	---	✓	---	
25	Morocco	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
26	Niger	---	---	✓	---	✓	---	
27	Nigeria	✓	---	✓	---	✓	---	
28	Oman	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
29	Pakistan	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
30	Palestine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
31	Qatar	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
32	Saudi Arabia	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
33	Senegal	✓	✓	---	---	---	---	
34	Sierra Leone	✓	---	✓	---	✓	---	
35	Somalia	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
36	Sudan	✓	---	✓	---	✓	---	
37	Syria	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
38	Tunisia	✓	✓	✓	---	✓	---	
39	Turkey	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
40	UAE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
41	Uganda	✓	✓	---	---	---	---	
		40	30	33	16	31	15	12

